

**Guide méthodologique**

**Modèle de l’état « Part des réassureurs (y compris réassurance *finite* et véhicules de titrisation) » (RP.31.01.01)**

**Observations générales**

Ce modèle doit être complété par les ORPS lorsqu’un montant recouvrable est comptabilisé en ce qui concerne le réassureur (même si tous les contrats avec ce réassureur ont été clôturés) et dont le réassureur réduit les provisions techniques brutes à la fin de l’année de déclaration.

Le modèle vise à recueillir des informations sur les réassureurs et non sur chacun des traités. Toutes les provisions techniques cédées, y compris celles au titre de la réassurance finite (telle que définie dans RP.30.03, colonne C0060), doivent être déclarées. Cela signifie également que si un véhicule de titrisation ou un syndicat de Lloyd’s agit en qualité de réassureur, le véhicule ou le syndicat doit être indiqué.

Aux fins de remplissage de ce modèle, l’ORPS qui accepte un risque transféré par un autre ORPS est assimilé à un réassureur.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **ÉLÉMENT À DÉCLARER** | **INSTRUCTIONS** |
| C0040 | Code réassureur | Code d’identification du réassureur, par ordre de priorité suivant:  – Identifiant d’entité juridique (LEI);  – Code spécifique attribué par l’ORPS. |
| C0050 | Type de code  Réassureur | Indiquer le type de code utilisé dans la rubrique «Code réassureur». Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – LEI  2 – Code spécifique |
| C0061 | Montants recouvrables au titre de la réassurance – provisions pour primes relatives aux garanties accessoires. | Indiquer le montant de la part du réassureur dans les montants recouvrables au titre de la réassurance (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation) – provisions pour primes. |
| C0071 | Montants recouvrables au titre de la réassurance – provisions pour sinistres relatives aux garanties accessoires. | Indiquer le montant de la part du réassureur dans les montants recouvrables au titre de la réassurance (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation) – provisions pour sinistres |
| C0081 | Montants recouvrables au titre de la réassurance – provisions techniques vie | Indiquer le montant de la part du réassureur dans les montants recouvrables au titre de la réassurance (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation) – provisions techniques vie |
| C0100 | Montants recouvrables au titre de la réassurance: Total montants recouvrables au titre de la réassurance | Le résultat des provisions techniques cédées (provisions pour sinistres + provisions pour primes + provisions techniques vie). |
| C0110 | Éléments à recevoir nets | Les montants en souffrance résultant: des sinistres payés par l’ORPS mais non encore remboursés par le réassureur, augmentés des commissions à payer par le réassureur et des autres éléments à recevoir, diminués des dettes à l’égard du réassureur. Les dépôts en espèces sont exclus; il doivent être considérés comme des garanties reçues. |
| C0120 | Actifs remis en nantissement par le réassureur | Montant des actifs remis en nantissement par le réassureur pour atténuer son risque de contrepartie. |
| C0130 | Garanties financières | Montant des garanties reçues par l’ORPS de la part du réassureur pour garantir le paiement des dettes dues par l’entreprise (y compris lettres de crédit et facilités d’emprunt garanties et non tirées). |
| C0140 | Dépôt en espèces | Montant des dépôts en espèces reçus par le réassureur. |
| C0150 | Total garanties reçues | Montant total des différents types de garanties. Il correspond à la somme des montants reportés en C0120, C0130 et C0140. |
| ***Informations sur les réassureurs*** | | |
| C0160 | Code réassureur | Code d’identification du réassureur, par ordre de priorité suivant:  – Identifiant d’entité juridique (LEI);  – Code spécifique attribué par l’ORPS. |
| C0170 | Type de code  Réassureur | Indiquer le type de code utilisé dans la rubrique «Code réassureur». Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – LEI  2 – Code spécifique |
| C0180 | Nom juridique du réassureur | Nom juridique du réassureur auquel le risque de souscription a été transféré. Le nom officiel du réassureur auquel a été transféré le risque est celui figurant sur le contrat de réassurance. Il n’est pas permis d’indiquer le nom d’un courtier de réassurance ni un nom général ou incomplet, les réassureurs internationaux ayant différentes entreprises exploitantes pouvant être situées dans différents pays.  Dans le cas d’un pool de réassurance, le nom du pool (ou celui de son administrateur) ne peut être utilisé que si le pool est une personne morale. |
| C0190 | Type de réassureur | Type de réassureur auquel le risque de souscription a été transféré.  Choisir impérativement l’une des options suivantes:  1 – Assureur vie direct 2 – Assureur non-vie direct 3 – Assureur multibranches direct 4 – Entreprise d’assurance captive  5 – Réassureur interne (entreprise d’assurance dont la vocation principale est d’accepter des risques de la part des autres entreprises d’assurance du groupe) 6 – Réassureur externe (entreprise d’assurance qui accepte des risques de la part d’entreprises autres que les autres entreprises d’assurance du groupe) 7 – Entreprise de réassurance captive 8 – Véhicule de titrisation 9 – Entité de pool (à laquelle participent plusieurs entreprises d’assurance ou de réassurance)  10 – Pool d’état  11 – FRPS/MRPS/URPS/IRPS |
| C0200 | Pays de résidence | Indiquer le code ISO 3166-1 alpha-2 du pays dans lequel le réassureur est juridiquement autorisé ou agréé. |
| C0211 | Note de l’agence de notation | L’évaluation actuelle prise en compte par l’ORPS.  Si une notation n’est pas attribuée, la cellule doit être laissée vide. |
| C0221 | Agence de notation | Indiquer le nom de l’organisme qui évalue le réassureur et qui est pris en compte par l’ORPS. |

**Tableau de l’état**

